



Ville de  
Rivière-du-Loup

# Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Rés. n°  
175-2021

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE EN VERTU DU DÉCRET 433-2021 DU 24 MARS 2021 ET DIFFUSÉE SUR LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE MATV ET SUR LE SITE INTERNET, LE LUNDI 10 MAI 2021 À 20 HEURES.**

**Sont présents:** La mairesse, madame Sylvie Vignet, le maire suppléant, monsieur André Beaulieu, les conseillers, messieurs Jacques Minville, Steeve Drapeau, Gérald Plourde, Mario Bastille et Nelson Lepage.

**Également présents:** Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, OMA.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA MAIRESSE.**

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance à huis clos et souhaite la bienvenue aux auditeurs.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des 26 avril et 3 mai 2021;
4. Adoption du projet de Règlement 2066 modifiant le Règlement de zonage 1253, afin de créer la zone résidentielle 22-Rb et d'ajuster les usages accessoires aux usages autres qu'habitation;
5. Autorisation à signer une entente de principe à intervenir concernant l'acquisition d'une partie du lot 6 270 481 pour la construction d'une école au Parc Cartier;
6. Approbation d'un projet de bail à intervenir avec la MRC de Rivière-du-Loup pour la location d'un immeuble aux fins d'exploiter un écocentre;
7. Renouvellement de protocoles d'entente pour l'occupation d'une partie de la voie publique;
8. Acceptation de protocoles d'entente à conclure dans le cadre de l'entente de développement culturel intervenue avec ministère de la Culture et des Communications;
9. Confirmation d'une permanence au poste de conseiller en urbanisme au Service de l'urbanisme;
10. Approbation du budget révisé 2021 de l'Office régional d'habitation de Rivière-du-Loup au 29 avril 2021;
11. Adjudication conditionnelle d'un contrat pour le projet STE-2021-01-04 Reconstruction de rues 2021;



12. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2021-01-19 Achat de compteurs d'eau;
13. Adjudication de contrats pour le projet STE-2021-01-26 Location d'équipements pour travaux en génie civil;
14. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2021-02-15 Travaux de pavage et de rapiéçage;
15. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2021-03-02 Inspection et analyse des bornes d'incendie;
16. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2021-03-08 Fourniture d'interfaces pour compteurs d'eau;
17. Acceptation d'ordres de changement pour le projet STE-2020-01-05 Construction d'une glace olympique et mise à niveau du Stade de la Cité des Jeunes;
18. Adhésion au regroupement de l'UMQ pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux;
19. Autorisation à l'Association des joueurs de DekHockey de la région de Rivière-du-Loup à vendre et servir des boissons alcoolisées pour consommation sur place lors de leurs activités estivales;
20. Approbation des comptes et salaires d'avril 2021;
21. Proclamation de la *Semaine québécoise des familles 2021*;
22. Proclamation de la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*;
23. Condoléances à M. Marc-André Ouellet à la suite du récent décès de son grand-père;
24. Avis de motion (RU2066 modification du zonage zone 2-Cb);
25. Période de questions;
26. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
176-2021

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 26 AVRIL ET 3 MAI 2021

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 26 avril 2021 et de la séance extraordinaire du lundi 3 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
177-2021

### 4. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2066 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1253, AFIN DE CRÉER LA ZONE



## **RÉSIDENTIELLE 22-RB ET D'AJUSTER LES USAGES ACCESSOIRES AUX USAGES AUTRES QU'HABITATION**

ATTENDU que ce conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) suivant les dispositions qui s'appliquent;

ATTENDU que ce conseil juge opportun de créer une nouvelle zone résidentielle à même une zone d'expansion urbaine, afin de répondre à la demande et aux besoins pour la construction de nouveaux logements;

ATTENDU que ce conseil juge opportun de bonifier les usages accessoires qu'il est possible de réaliser à l'intérieur des parcs municipaux ou régionaux;

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire étant déclaré sur tout le territoire québécois et les règles édictées par le décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021 qui déterminent que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est remplacée par une consultation écrite annoncée quinze jours au préalable par un avis public;

ATTENDU l'avis de motion donné le 10 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil adopte le projet de Règlement numéro 2066, annexé à la résolution, modifiant le Règlement de zonage numéro 1253, du 28 août 2000, afin de créer la zone résidentielle 22-Rb et d'ajuster les usages accessoires aux usages autres qu'habitation;

Fixe la période de consultation écrite sur le présent projet de règlement du 12 au 27 mai 2021 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni à la décision concernant le prochain point à l'ordre du jour, puisqu'il entretient un lien d'affaires avec la compagnie et il quitte la salle.

**Rés. n°  
178-2021**

## **5. AUTORISATION À SIGNER UNE ENTENTE DE PRINCIPE À INTERVENIR CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 6 270 481 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE AU PARC CARTIER**

ATTENDU l'implantation d'une école dans le secteur du Parc Cartier où vivent de jeunes familles;

ATTENDU qu'il n'y a pas d'école dans ce secteur malgré le bassin de population et le développement important fait ces dernières années;

ATTENDU que l'implantation d'une école est un attrait pour attirer des gens à venir s'établir à Rivière-du-Loup;

ATTENDU que les paiements tenant lieu de taxes compenseront les paiements en capital et intérêts sur la dette de la Ville;

ATTENDU que cette école favorisera le développement résidentiel et la vente de terrain;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil autorise la mairesse et la greffière à signer une entente de principe à intervenir avec Place le Plateau inc. concernant l'acquisition par la Ville d'une partie du lot 6 270 481, du cadastre du Québec, circonscription foncière du Témiscouata, d'une superficie approximative de 22 725 m<sup>2</sup> tel que démontré au plan joint en annexe, afin de procéder à la construction d'une nouvelle école au Parc Cartier;

Que cette entente de principe soit conditionnelle à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Règlement d'emprunt à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Steeve Drapeau reprend son siège.

Rés. n°  
179-2021

**6. APPROBATION D'UN PROJET DE BAIL À INTERVENIR AVEC LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP POUR LA LOCATION D'UN IMMEUBLE AUX FINS D'EXPLOITER UN ÉCOCENTRE**

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil approuve le projet de bail, annexé à la résolution, à intervenir avec la MRC de Rivière-du-Loup concernant la location d'un immeuble localisé au 100, rue Delage à Rivière-du-Loup pour l'exploitation d'un écocentre pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 et autorise la mairesse et le directeur général à signer ledit bail pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
180-2021

**7. RENOUVELLEMENT DE PROTOCOLES D'ENTENTE POUR L'OCCUPATION D'UNE PARTIE DE LA VOIE PUBLIQUE**

ATTENDU le contexte de pandémie ainsi que la volonté de conserver le dynamisme du centre-ville et des activités économiques de la rue Lafontaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil autorise le renouvellement des protocoles d'entente pour l'aménagement de terrasses ci-dessous listés pour l'occupation d'une partie de la voie publique avec le maintien de la gratuité pour 2021 et autorise la mairesse à signer lesdits protocoles pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci:

Locateur	Commerce
7623232 Canada inc. pour	la Microbrasserie <i>Aux Fous Brassant</i>
9405-2396 Québec inc. pour	le restaurant <i>La Boîte à sushi</i>
9390-8143 Québec inc. pour	le restaurant <i>La Porte Arrière</i>
0242-8721 Québec inc. pour	le restaurant <i>Symposium Resto Boutique</i>



Rés. n°  
181-2021

Locateur	Commerce
9280-3394 Québec inc. pour	le restaurant <i>Yuzu sushi</i>
2869-7233 Québec inc. pour	<i>Le Loft La P'tite Grenouille</i>
9110-7771 Québec inc. pour	le <i>Bistro L'Intercolonial</i> et le bar <i>Le Triangle Billard</i>
9109-3583 Québec inc. pour	le restaurant L'Estaminet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. ACCEPTATION DE PROTOCOLES D'ENTENTE À CONCLURE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL INTERVENUE AVEC MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil accepte les protocoles d'entente à conclure avec les organismes ci-dessous mentionnés dans le cadre de l'entente de développement culturel intervenue entre la Ville de Rivière-du-Loup et le ministère de la Culture et des Communications;

Que le trésorier procède au versement des sommes prévues conformément aux ententes et autorise la mairesse et le directeur du Service des loisirs, culture et communautaire à signer lesdits protocoles pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci:

Organisme	Description
Musée du Bas-Saint-Laurent	Réalisation de deux expositions dans le cadre du 50 <sup>e</sup> anniversaire des Jeux du Québec.
Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage	Réalisation du projet 1 <i>Parcours fantôme</i> et du projet 2 <i>Patrimoine végétal</i> .
Corporation patrimoine en spectacle	Développement de parcours de visites guidées et promotion du tourisme culturel à Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
182-2021

**9. CONFIRMATION D'UNE PERMANENCE AU POSTE DE CONSEILLER EN URBANISME AU SERVICE DE L'URBANISME**

ATTENDU que la période de probation de monsieur Thomas Ruest-Gagné se termine le 10 mai 2021;

ATTENDU le niveau de performance atteint par monsieur Ruest-Gagné;

ATTENDU la réponse de monsieur Ruest-Gagné en fonction des objectifs fixés pour remplir le poste de conseiller à l'urbanisme;

ATTENDU que ce dernier a reçu une évaluation positive de sa période de probation démontrant qu'il excède le niveau d'exigence requis pour remplir adéquatement les devoirs de sa fonction et ses responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,



Rés. n°  
183-2021

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, confirme la permanence de monsieur Thomas Ruest-Gagné à titre de conseiller au Service de l'urbanisme à compter du 11 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2021 DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE RIVIÈRE-DU-LOUP AU 29 AVRIL 2021**

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil approuve le budget révisé 2021 de l'Office régional d'habitation de Rivière-du-Loup daté du 29 avril 2021 et annexé à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
184-2021

**11. ADJUDICATION CONDITIONNELLE D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2021-01-04 RECONSTRUCTION DE RUES 2021**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil, sous la recommandation du chef de la division - travaux publics, accepte la soumission de Construction B.M.L., division de Sintra inc. pour le projet STE-2021-01-04 Reconstruction de rues 2021, au montant de 2 275 418,51 \$ taxes en sus, incluant les options numéro 1, 4 et 5, et ce, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt 2057 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et l'autorise à signer tous les documents requis pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
185-2021

**12. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2021-01-19 ACHAT DE COMPTEURS D'EAU**

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du chef de la division - travaux publics, accepte la soumission de Labrecque Langlois inc. (Compteurs d'eau du Québec) pour le projet STE-2021-01-19 Achat de compteurs d'eau, conformément aux informations contenues au tableau ci-dessous, et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci:

Description	Diamètre (mm)	Disque de nutation	Ultrasonique	Prix unitaire
Compteurs d'eau mécaniques avec registres mécaniques à encodeur absolu et sortie encodée	19		X	190,00 \$
		X		142,88 \$
	25		X	222,85 \$
		X		199,61 \$



Description	Diamètre (mm)	Disque de nutation	Ultrasonique	Prix unitaire
	40		X	655,00 \$
		X		456,17 \$
	50		X	850,00 \$
		X		668,70 \$
Compteurs d'eau avec registres électroniques et sortie encodée	75		X	1 919,85 \$
	100		X	2 043,75 \$
	150		X	2 997,11 \$

Autorise le trésorier à procéder à un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 50 000 \$ remboursable en deux versements égaux et consécutifs de 25 000 \$ à compter du 15 juin 2022 pour financer l'achat de compteurs d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni à la décision concernant le prochain point à l'ordre du jour, puisqu'il entretient un lien d'affaires avec une entreprise et il quitte la salle.

Rés. n°  
186-2021

### 13. ADJUDICATION DE CONTRATS POUR LE PROJET STE-2021-01-26 LOCATION D'ÉQUIPEMENTS POUR TRAVAUX EN GÉNIE CIVIL

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation du chef de la division - travaux publics, accepte les soumissions suivantes pour le projet STE-2021-01-26 Location d'équipements pour travaux en génie civil et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci:

Adjudicataire et équipement		Taux horaire (taxes en sus)
<b>Excavations Bourgoin et Dickner inc.</b>		
1. Rétrocaveuse 0704	Location rétrocaveuse (avec opérateur) Location marteau	122 \$/heure 48 \$/heure
2. Pelle 1313	Location pelle (avec opérateur) Location marteau Prix transport (aller-retour) Prix transport accessoires (aller-retour)	136 \$/heure 88 \$/heure 240 \$/unité 0 \$/unité
3. Pelle 1320	Location pelle (avec opérateur) Location marteau Prix transport (aller-retour) Prix transport accessoires (aller-retour)	196 \$/heure 94 \$/heure 300 \$/unité 0 \$/unité
4. Pelle 1306	Location pelle (avec opérateur) Location marteau Prix transport (aller-retour) Prix transport accessoires (aller-retour)	134 \$/heure 48 \$/heure 0 \$/unité 0 \$/unité



Adjudicataire et équipement		Taux horaire (taxes en sus)
5. Pelle 1302	Location pelle (avec opérateur) Prix transport (aller-retour)	112 \$/heure 0 \$/unité
7. Chargeur sur roues 0725- 0735	Location loader (avec opérateur) Location loader (sans opérateur) Location loader (sans opérateur) Location loader (sans opérateur)	140 \$/heure 400 \$/jour 1 600 \$/semaine 4 900 \$/mois
8. Buteur 0459- 0461	Location buteur (avec opérateur) Prix transport (aller-retour)	134 \$/heure 200 \$/unité
<b>Hugues Guérette inc.</b>		
6. Rouleau 2053 à 2056	Location rouleau (sans opérateur) Location rouleau (sans opérateur) Location rouleau (sans opérateur) Prix transport (aller-retour)	250 \$/jour 750 \$/semaine 2 900 \$/mois 120 \$/unité
10. Camion hors route	Location camion hors route (avec opérateur) Prix transport (aller-retour)	150 \$/heure 250 \$/unité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Steeve Drapeau reprend son siège.

Rés. n°  
187-2021

#### 14. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2021-02-15 TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RAPIÉÇAGE

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du chef de la division - travaux publics, accepte la soumission de Construction B.M.L., division de Sintra inc. pour le projet STE-2021-02-15 Travaux de pavage et de rapiéçage, conformément aux prix listés ci-dessous et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci:

Item	Description	Épaisseur enrobé	Prix
<b>Superficie de 5 m<sup>2</sup> à 100 m<sup>2</sup></b>			
1.	Enrobé bitumineux de type ESG-14, fourni et posé pour effectuer le rapiéçage sur une surface préparée par l'ADJUDICATAIRE	75 mm	72,50 \$/m <sup>2</sup>
2.	Enrobé bitumineux de type ESG-14 et ESG-10, fourni et posé pour effectuer le rapiéçage sur une surface préparée par l'ADJUDICATAIRE	125 mm ESG-14: 75 mm ESG-10: 50 mm	85,00 \$/m <sup>2</sup>
3.	Enrobé bitumineux de type ESG-10 et GB-20, fourni et posé pour effectuer le rapiéçage sur une surface préparée par l'ADJUDICATAIRE	150 mm GB 20: 100 mm ESG-10: 50 mm	92,50 \$/m <sup>2</sup>



Item	Description	Épaisseur enrobé	Prix
<b>Superficie de 100 m<sup>2</sup> et plus</b>			
4.	Enrobé bitumineux de type ESG-14 fourni et posé pour effectuer le rapiéçage sur une surface préparée par l'ADJUDICATAIRE.	75 mm	59,50 \$/m <sup>2</sup>
5.	Enrobé bitumineux de type ESG-14 et ESG-10, fourni et posé pour effectuer le rapiéçage sur une surface préparée par l'ADJUDICATAIRE.	125 mm ESG-14: 75 mm ESG-10: 50 mm	81,50 \$/m <sup>2</sup>
6.	Enrobé bitumineux de type ESG-10 et GB-20, fourni et posé pour effectuer le rapiéçage sur une surface préparée par l'ADJUDICATAIRE.	150 mm GB 20: 100 mm ESG-10: 50 mm	91,00 \$/m <sup>2</sup>
<b>Travaux de planage</b>			
7.	Opération qui consiste à fragmenter une épaisseur de 40 à 50 mm de la surface supérieure d'une couche d'enrobé.	s.o.	170,00 \$/m <sup>2</sup>
<b>Reprise de fondation granulaire</b>			
8.	Opération qui consiste à excaver l'épaisseur donnée et remblayer avec du MG-20 de carrière, incluant la mise en forme et le compactage.	s.o.	52,00 \$/m <sup>3</sup>
<b>Travaux de bordure asphaltique</b>			
9.	Opération qui consiste à refaire une bordure en asphalte.	s.o.	42,00 \$/ml

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
188-2021

**15. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2021-03-02 INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil, sous la recommandation du chef de la division - travaux publics, accepte la soumission de Nordikeau inc. pour le projet STE-2021-03-02 Inspection et analyse des bornes d'incendie, au montant de 134 416,50 \$ taxes en sus, incluant l'option ainsi que les renouvellements pour les années 2024 et 2025, pour l'analyse des bornes d'incendie pour les années 2021 à 2025, et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
189-2021

**16. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2021-03-08 FOURNITURE D'INTERFACES POUR COMPTEURS D'EAU**

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller André Beaulieu:



Rés. n°  
190-2021

Que ce conseil, sous la recommandation du chef de la division - travaux publics, accepte la soumission de Groupe X-Tella inc., pour le projet STE-2021-03-08 Fourniture d'interfaces pour compteurs d'eau, au prix unitaire de 245,69 \$ incluant le transport et la livraison et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**17. ACCEPTATION D'ORDRES DE CHANGEMENT POUR LE PROJET STE-2020-01-05 CONSTRUCTION D'UNE GLACE OLYMPIQUE ET MISE À NIVEAU DU STADE DE LA CITÉ DES JEUNES**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil, sous la recommandation de l'ingénieur adjoint au Service technique et de l'environnement, accepte les ordres de changement ci-dessous décrits datés du 22 avril 2021 de Construction Citadelle inc. pour le projet STE-2020-01-05 Construction d'une glace olympique et mise à niveau du Stade de la Cité des Jeunes et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci:

Numéro de l'ordre de changement	Montant (taxes en sus)
14	22 184,54 \$
15	20 603,57 \$
16	95 078,32 \$
Total	137 866,43 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
191-2021

**18. ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'UMQ POUR UN ACHAT REGROUPE DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX**

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup présente une demande d'adhésion tardive à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public CHI-2019-2021 visant l'achat de quatre différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables, soit le sulfate d'aluminium, le sulfate ferrique, le chlore gazeux et l'hydroxyde de sodium;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du sulfate d'aluminium dans les quantités nécessaires pour ses activités de l'année 2021;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Ville de Rivière-du-Loup confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192021 mis en place par l'Union des municipalités du Québec couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 et visant l'achat de sulfate d'aluminium nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

Que des contrats d'une durée de deux ans assortis d'une année supplémentaire optionnelle ont déjà été octroyés par l'UMQ selon les termes prévus au document d'appel d'offres CHI-20192021 et des lois applicables;

Que la Ville de Rivière-du-Loup confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

Que la Ville de Rivière-du-Loup s'engage à respecter les termes de ces contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats sont adjugés;

Que la Ville de Rivière-du-Loup reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les celles non membres de l'UMQ;

Qu'un extrait de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
192-2021

**19. AUTORISATION À L'ASSOCIATION DES JOUEURS DE DEKHOCKEY DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP À VENDRE ET SERVIR DES BOISSONS ALCOOLISÉES POUR CONSOMMATION SUR PLACE LORS DE LEURS ACTIVITÉS ESTIVALES**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil autorise l'Association des joueurs de DekHockey de la région de Rivière-du-Loup à vendre et servir des boissons alcoolisées pour consommation sur place lors de la tenue de leurs activités du 2 juillet au 31 août 2021 jusqu'à 22 h 30, dans les périmètres de la patinoire de l'école Roy et de l'école Saint-François délimités au plan annexé à la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et ce, conditionnellement à l'obtention de toutes les autorisations requises du propriétaire du terrain, soit le Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
193-2021

**20. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES D'AVRIL 2021**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Jacques Minville:



Rés. n°  
194-2021

Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés à la liste d'avril 2021 soient approuvés et payés et que la mairesse et le trésorier soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 10 647 430,37 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21. PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES 2021**

ATTENDU que la *Semaine québécoise des familles 2021* se tient du 10 au 16 mai 2021 sous le thème *Être là pour les familles*;

ATTENDU que la *Semaine québécoise des familles* est un événement annuel de promotion et de valorisation de la famille;

ATTENDU que les familles sont essoufflées par les aléas de la pandémie et qu'elles vivent actuellement beaucoup de stress et d'anxiété;

ATTENDU que cette semaine propose de saisir toutes les occasions pour découvrir et célébrer la richesse des expériences en famille;

ATTENDU que la valorisation de la famille demeure une valeur importante au cœur des préoccupations de la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que cette semaine est soulignée à Rivière-du-Loup de façon particulière par la mise en place d'activités spéciales;

ATTENDU que les parents et leurs familles jouent un rôle essentiel pour le développement de la société québécoise et de la communauté louperivoise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil proclame la semaine du 10 au 16 mai 2021 *Semaine québécoise des familles à Rivière-du-Loup*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCLAMATION**

La Mairesse proclame ensuite verbalement la semaine du 10 au 16 mai 2021 *Semaine québécoise des familles à Rivière-du-Loup* et invite la population à passer du bon temps en famille et à rester unie dans les moments plus difficiles en situation de pandémie.

Rés. n°  
195-2021

**22. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

ATTENDU que la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;



ATTENDU que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU que le 17 mai 2021 est la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil autorise la mairesse à proclamer la journée du 17 mai 2021 *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie à Rivière-du-Loup*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## PROCLAMATION

Madame la Mairesse proclame ensuite la journée du 17 mai 2021 *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et invite la population louperivoise à souligner cette journée.

Rés. n°  
196-2021

### 23. **CONDOLÉANCES À M. MARC-ANDRÉ OUELLET À LA SUITE DU RÉCENT DÉCÈS DE SON GRAND-PÈRE**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil transmette ses plus sincères condoléances à monsieur Marc-André Ouellet du Service technique et de l'environnement, ainsi qu'aux membres des familles Morin et Beaulieu, à la suite du récent décès de son grand-père, monsieur Fernand Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 24. **AVIS DE MOTION (RU2066 MODIFICATION DU ZONAGE ZONE 2-CB)**

Le conseiller, monsieur Gérald Plourde, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera pour adoption le projet de Règlement numéro 2066-2 modifiant le Règlement de zonage 1253, du 28 août 2000, afin de créer la zone résidentielle 22-Rb et d'ajuster les usages accessoires aux usages autres qu'habitation.

Le projet de Règlement 2066 est disponible sur le site Internet de la ville au [villerdl.ca](http://villerdl.ca) et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

### 25. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la Mairesse répond aux questions reçues par courriel.



Ville de  
Rivière-du-Loup

## Procès-verbal

Service du greffe  
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

La greffière déclare avoir reçu une pétition concernant le chalet de la côte des Bains et confirme en avoir transmis copie à la direction générale et au conseil municipal préalablement à la séance, afin que ces derniers puissent en prendre connaissance.

### 26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, OMA

La mairesse,

Sylvie Vignet

